Mission

L'AIM gère un large éventail de données de soins de santé qui sont collectées par les mutualités. Sur la base de ces informations, elle soutient les mutualités et la politique de soins de santé à l'aide de données, analyses et études.

L'AIM remplit des missions de sa propre initiative ou à la demande des ministres compétents, des membres du Conseil d'administration, des mutualités, des différents partenaires et acteurs au sein du système de santé et de chercheurs universitaires. L'AIM propose un large éventail de services allant de la mise à disposition de données brutes à la réalisation d'études.
La mission et les objectifs de l'AIM définissent le cadre de mise en œuvre des projets et missions.

La Loi-programme du 24/12/2002 a déterminé la mission de l'AIM : « *analyser dans le cadre des missions des organismes assureurs les données qu'ils collectent et de fournir les informations à ce propos* ».

Notre vision

L'AIM gère des données des mutualités relatives aux patients afin de les mettre à disposition et de les analyser de sa propre initiative ou à la demande de ses partenaires en vue du maintien et de l'amélioration de la performance, de la qualité et de l'accessibilité des soins de santé et de l'assurance maladie-invalidité en Belgique.

L'AIM aspire à une utilisation efficace de ses données à des fins politiques et de recherche, y compris en les enrichissant à l'aide d'autres sources de données, et ce dans le respect de la vie privée et de la sécurité des données.
Grâce à son Atlas, l'AIM propose de nombreux indicateurs de santé et de statistiques en accès public.

Nos objectifs stratégiques

I – Analyses de soutien stratégique

L'AIM soutient le rôle des organismes assureurs au moyen d'analyses et d'études en vue de promouvoir l'amélioration permanente du système de soins de santé et une assurance maladie-invalidité performante.
Les missions de l'AIM concernent les thèmes suivants :

- Accessibilité (financière, géographique, etc.) des soins
- Utilisation efficace, correcte et rationnelle des ressources disponibles
- Qualité des soins
- Suivi de la santé publique et des objectifs de santé

- Financement et organisation des soins et de l’assurance maladie-invalidité
- Prévention

II – centre d’expertise de données
L’AIM est un centre d’expertise de données et fournit des prestations de services professionnelles et de qualité à ses partenaires internes et externes. Les banques de données AIM constituent le point d’entrée pour l’accès aux données des OA pour la recherche et la gestion. L’AIM met à disposition des données de facturation brutes, mais fournit également des fichiers traités, des fichiers de résultats anonymes et réalise des études, et ce grâce au lien direct entretenu avec les OA et les experts médicaux avec lesquels elle collabore.

III – Collaboration
L’AIM travaille en permanence à une organisation optimale en interne, au renforcement de la collaboration entre les organismes assureurs et les autres acteurs au sein du domaine.

P.-S.

- Statuts de l’AIM
- Loi-programme du 24/12/2002